Communauté d'Agglomération
Paris-Saclay

A R R E T E N°54/2026
Autorisation exceptionnelle de mini camp
A la Ferme du Bel Air sur une période
du 14 septembre 2026 au 31 décembre 2026

Le Maire de la Commune de Villiers-le-Bâcle,

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales,
- **Vu** le Code de l'urbanisme,
- **Vu** la demande formulée par l'Association des Amis de la Ferme pédagogique du Bel Air, sollicitant l'organisation de mini-camps destinés à accueillir des groupes d'enfants pendant la période des vacances scolaires d'automne,
- **Considérant** que cette activité s'inscrit dans le cadre d'un projet pédagogique à vocation éducative,
- **Considérant** que les conditions d'encadrement, de sécurité et de respect du site sont garanties par l'organisateur,

A R R Ê T E :

Article 1 :
À titre exceptionnel, l'organisation de mini-camps est autorisée à la Ferme pédagogique du Bel Air, située sur le territoire communal, durant la période du 14 septembre 2026 au 31 décembre 2026

Article 2 :
Les activités sont réservées à l'accueil de groupes d'enfants ou d'adolescents, dans le cadre d'un encadrement éducatif assuré par des accompagnateurs majeurs et qualifiés.

Article 3 :
L'organisation des mini-camps ne devra entraîner aucune modification permanente du site ni porter atteinte à son intégrité ou à son usage futur.

Article 4 :
L'organisateur s'engage à respecter les normes de sécurité en vigueur et à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la tranquillité publique, la sécurité des mineurs accueillis, et le respect de l'environnement.

Article 5 :
La présente autorisation est strictement limitée à la période indiquée et ne constitue en aucun cas un droit acquis pour les années suivantes.

Article 6 :
Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise :

- à l'Association des Amis de la Ferme pédagogique du Bel Air,
- à Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Gif-sur-Yvette,
- à Monsieur le Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Gif-sur-Yvette.

VILLIERS LE BACLE,
Le 14 septembre 2026

Luc COYETTE
Adjoint au Maire